

N/REF : 10/10/2025 11H11 C:000003 I:00973
V/REF : AC/C30066
V/Email reçu le Vendredi 10/10/2025 a 11H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NOE
IMMEUBLE : RESIDENCE LA NOE-NOE
15/17, RESIDENCE DE LA NOE
.
35650 LE RHEU

Rennes, le 22 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 15 NOE - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 008752, PORTE N°16, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : CONTRÔLER LE FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE (CERTAINS RADIATEURS NE
CHAUFFERAIENT PAS SELON LOCATAIRE SORTANTE)

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 21/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES RADIATEURS
CONSTAT : LES CINQ RADIATEURS SONT RACCORDÉS SUR DIFFÉRENTES COLONNES
DÉPOSE DE DIFFÉRENTES TETES THERMOSTATIQUE AFIN DE DÉBLOQUER LES CORPS
PURGE DES RADIATEURS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : SI LE PROBLEME DE CHAUFFE PERSISTE, IL FAUDRA PRÉVOIR UN
NETTOYAGE DE TOUS LES RADIATEURS EN LES DÉPOSANT. UNE VIDANGE DE CHAQUE
COLONNE SERA NÉCESSAIRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 21/10/25 a 15H41 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					120,00
T.V.A. a 10,00%					12,00
TOTAL T.T.C.En EURO					132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.